

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	11

Vote
A la majorité
Pour : 7
Contre : 4
Abstention : 2

L'an 2025, le 21 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 15/03/2025. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 15/03/2025.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. DE MALHERBE Raymond, M. CHARDRON Yann, Mme GAGNARD Sylvie, M. DAUDIN Francis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BINARD Lydie à M. GODREAU Bruno, Mme GOURIOU Véronique à M. RICHARD Jean-Yves

Excusé(s) : Mme HERMENAULT Aurélie, Mme BLOYET Isabelle

A été nommé(e) secrétaire : M. GENDRON Bernard

2025/019 – Sécurité du carrefour de la Croix Caseau - Aménagement des îlots centraux - RD 305 - Demande de subvention

Mme Le Maire expose la situation du carrefour de la croix caseau en terme de sécurité.

Vu la proposition de l'entreprise PINEAU, en date du 13/02/2025 relative à la reprise des haricots situé en sortie de bourg du carrefour de la croix caseau pour un montant de 10 940€ ht soit 13 128€ ttc,

Vu l'inscription des crédits au budget primitif de la Commune de l'exercice 2025 ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usager du carrefour de la croix caseau.

Sur proposition de Mme le Maire, de réaliser l'aménagement,

Vu la discussion autour de la mise de beton sur les îlots centraux, compte tenu de l'orientation des élus de la commission Ecoquartier, vers un Ecobourg

Vu le vote concernant la proposition initiale ; 4 pour, 7 contre et 2 abstention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, decide de :

- NE PAS PROCEDER à l'aménagement des îlots centraux du carrefour de la croix caseau, partie bourg, dont le montant estimatif est de 10 940€ ht soit 13 128€ ttc

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/03/2025
Le Maire
Monique TROTIN



Secrétaire de séance
M. GENDRON Bernard